

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 18 JANVIER 2021 - 51^e ANNÉE - N° 1203 - 4 €

Amis poètes

On sait depuis le duc de Morny que nos politiciens aiment tâter de la rime ou de la prose. Ce n'est pas bien grave en soi mais n'est pas François Mitterrand ou Charles de Gaulle qui veut. On se souvient sans doute des passions de la littérature de M. Giscard d'Estaing et de ses écrits destinés à entrer dans le Larousse ! Notre ancien Premier ministre M. Philippe ne s'est-il pas essayé au polar dans un numéro de duettiste, au succès mitigé ? Sans oublier tous ceux qui se rêvent historiens, avant que le rêve ne tourne au cauchemar pour leurs lecteurs. Nous ne citerons aucun nom, nous cultivons la charité chrétienne.

Tout cela mérite tout au plus quelques sourires avant de passer à autre chose. Nos politiques n'ont-ils pas le droit de jouer de leur plume comme nos sous-préfets de s'égarer dans les champs ? M. Le Maire, notre éminent ministre des Finances s'apprêterait à publier un nouveau roman. Nous l'en félicitons chaleureusement. Mais on peut néanmoins se poser une question : est-ce bien le moment ? Certes, notre ministre est bien libre de romancer. Mais face à une crise sanitaire, économique et même politique d'une ampleur sans égale, est-ce le moment de nous faire partager ses badinages littéraires, aussi talentueux soient-ils ? Illustration de la sérénité ministérielle ? Peut-être. A moins que ce ne soit la marque d'une certaine désinvolture. Souhaitons plein succès à monsieur le ministre et bon courage à tous ceux qui en cette année terrible n'ont guère le cœur à se frotter à la grande littérature. ■



Islamisme : une loi pour rien ?

Avec sa loi contre un « séparatisme » qui ne dit plus son nom, le gouvernement manque sa cible une fois encore.

Il ne viendrait à l'idée de personne de contester la nécessité de lutter contre le terrorisme, ni de nier que celui-ci peut trouver un terrain de recrutement favorable dans les milieux hostiles aux principes qui cimentent notre État et notre vie collective. Mais il

n'est pas question pour autant de donner un blanc-seing à un gouvernement qui manie l'incantation à défaut de vision politique et de capacité à tenir les rênes de l'État. Son projet de loi « confortant le respect des principes républicains », avant même d'être voté, est dénoncé

comme manquant son objectif. Coup d'épée dans l'eau contre le terrorisme, il prend la forme d'une menaçante épée de Damoclès pour la liberté des cultes et plus généralement pour les libertés fondamentales. **L'article de Laurent Lagadec en page 2.**

Le retour de l'ultra-gauche

L'ultra-gauche cherche-t-elle à radicaliser les mouvements sociaux ou glisse-t-elle vers le terrorisme ?

L'ultra-gauche est une mouvance révolutionnaire ancienne, qui remonte à la préhistoire du communisme. Différente du trotskysme et des autres groupes d'extrême-gauche, elle cherche à déborder les structures partisans et conteste les idéologies ossifiées. Elle semblait appartenir à un passé révolu mais l'agonie du Parti communiste et les échecs du syndicalisme

la projettent sur le devant de la scène.

Spécialiste des marginalités, Christophe Bourseiller présente dans un nouveau livre les divers groupes – zadistes, Black Block, écologistes radicaux – tandis que le gouvernement s'inquiète de l'augmentation des actions de sabotage commises par l'ultra-gauche. **L'article de Gérard Leclerc en page 11.**

Dans ce numéro :

Page 4 : Peur sur nos industries d'armement.

Page 5 : La pêche française et son avenir.

Page 7 : Maroc et Maghreb.

Page 12 : Thomas Porcher et l'appel aux délaissés.

Page 14 : Résistance royaliste : Amalric de Rambuteau.

Page 16 : Éditorial L'État, mais quel État ?

Un projet de loi pas très catholique

À peine proposé à l'examen des députés, le projet de loi « confortant les principes républicains » apparaît comme manquant son objectif. Il est lourd de menaces contre les libertés de tous et laisse augurer d'une possibilité de contrôle des esprits qu'on croyait réservée aux régimes totalitaires.

Du Père Combes, l'histoire a gardé – à tort ou à raison – l'image d'un adversaire radical de l'Église, au nom d'une certaine conception de la République. Emmanuel Macron, qui pensait prendre de la hauteur en invoquant les mânes du général de Gaulle et de l'ancien président socialiste Mitterrand, s'en ferait-il le disciple ? Amusons-nous à imaginer que l'idée a effleuré les représentants catholiques, juifs, bouddhistes, protestants et orthodoxes, auditionnés le 4 janvier par la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le projet de loi « confortant le respect des principes républicains ». Dans un élan d'unanimité propre à faire enrager les derniers anti-conciliaires, les représentants des cultes se sont inquiétés des risques d'effets néfastes sur le régime des cultes en France que pourrait avoir cette loi, inspirée par la volonté de combattre le radicalisme islamique, si elle est votée.

Comme l'indique le site officiel *Vie publique*, « le projet de loi modifie la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État et la loi du 2 janvier 1907 sur l'exercice public des cultes », non pour leur donner plus de liberté, on s'en doute, mais pour renforcer le contrôle que l'État exerce à leur égard. Il vise notamment à inciter, ou plutôt à forcer, les mosquées à se soumettre au régime de la loi de 1905, alors qu'elles sont, pour la plupart d'entre elles, déclarées au titre de la loi de 1901 sur les associations. Là où le bât blesse, c'est que la multiplication de nouvelles contraintes risque de rendre dissuasif le régime de 1905, y compris pour les mosquées qui étaient prêtes à l'adopter. Là où le bât blesse encore, c'est que les mesures s'appliqueraient aussi aux autres cultes. « C'est un projet qui vise un sujet et qui en frappe un autre », a indiqué le président de la Fédération protestante de France, ajoutant qu'il « touche



Discours d'Emmanuel Macron aux Mureaux en octobre 2020. Sous couvert de lutte contre l'islamisme, le pouvoir s'approprie t'il à rouvrir la querelle religieuse ?

ceux qui précisément jouent le jeu de la République ».

« République » ! Le mot est lancé, mais comme un objet non identifié. Les dispositions concernant les cultes ne sont en effet qu'un aspect d'un projet législatif qui a renoncé au mot « séparatisme » pour se présenter comme « confortant le respect des principes républicains ». Il vise à donner à l'État d'avantage « de moyens d'agir contre ceux qui veulent déstabiliser » la République, pour reprendre les mots de son président en exercice. Afin de renforcer « la laïcité et la neutralité des services publics », le texte énonce que

les « principes républicains » s'appliquent aux salariés des organismes publics ou privés participant à une mission de service public. Il a pour ambition de contrôler les « actes des collectivités locales qui porteraient atteinte à la neutralité dans un service public ». Le Conseil d'État et la Cour de cassation, on le voit déjà, ne vont pas chômer. Quand aux associations, des subventions pourront leur être accordées seulement si elles s'engagent à respecter « les principes de la République » dans un « contrat d'engagement républicain ». Elles pourront même « se voir imputer des agissements com-

mis par leurs membres, agissant en cette qualité, ou des agissements directement liés à leur activité ».

Il y a là, on le comprend, une porte, un portail même, ouvert à l'arbitraire. Les associations devront-elles surveiller leurs adhérents ? On objectera qu'il est question de lutter contre les seuls islamistes. Mais que sont ces fameux « principes de la République » ? On nous en donne quelques exemples : « égalité femme-homme, dignité humaine, fraternité... ». Fort bien. Mais sans liste limitative, l'État se voit doté de la possibilité de réduire au silence des mouvements de pensée non

Sur le mur de Jean Chouan

L'ASSASSINAT DE SAMUEL PATY, ÇA A ÉTÉ UN ÉLECTROCHOC. DU COUP LE GOUVERNEMENT S'EST ENFIN DÉCIDÉ À RÉAGIR, AVEC LES LOIS "SÉCURITÉ GLOBALE" ET "SÉPARATISME".



DES LOIS POUR ÉLIMINER TOUS LES FACTEURS DE RISQUES MAJEURS : LES GILLETES JAUNES, LES CATHOS, LES SOUVERAINISTES, LES RÉSOLOGOS, LES POPULISTES, LES RAOULTIENS, ETC.



ON N'A PAS TOUCHÉ AU RN. FAUT DIRE QU'ON EN AURA BESOIN POUR LE DEUXIÈME TOUR DES PRÉSIDENTIELLES !



NI AUX ISLAMISTES : CEUX-LÀ, C'EST COMME UN NID DE FRELONS. FAUT PAS Y TOUCHER. LAISSONS-LES SE DÉVELOPPER : TANT QU'ILS SE LIMITENT À DEUX OU TROIS ATTENTATS PAR AN, ÇA EST LE MAL ?



conformistes, comme les anarchistes ou les traditionalistes, sous prétexte de non-respect d'une conception dominante de la République. On voit bien comment de telles notions peuvent être manipulées à mauvais escient, dans un contexte où le débat public est vicié par des mouvements radicaux, ultra-féministes ou décoloniaux, par exemple.

On objectera que la France est un État de droit, notion d'ailleurs utilisée à tort et à travers en toute ignorance. On constate pourtant une tendance à multiplier les mesures restrictives de liberté au fil des états d'urgence successifs, et à les insérer dans le droit commun. Dans un tout autre contexte un ministre de l'Intérieur a même estimé, en juin dernier, que « l'émotion mondiale [...], dépasse au fond les règles juridiques qui s'appliquent ». Par ailleurs, qui peut croire que l'invocation de principes suffira à faire reculer le terrorisme ? Quant à la loi, elle a pour objet de réprimer des faits, pas de rétablir un contrôle social aux contours mal défini. Encore faut-il appliquer les lois existantes. Il est évident que ce projet de loi – qui reprend d'ailleurs les dispositions contestées de la loi dite Avia visant à lutter « contre les contenus haineux sur internet » – est dangereux. Sous prétexte de mettre une minorité hors d'état de nuire, on va mettre sous le boisseau les libertés de tous. ■

LAURENT LAGADEC.

Arnaud Montebourg s'engage

L'ancien ministre n'est pas encore candidat mais il présente dans les médias des éléments de son programme et ses amis ont lancé un mouvement qui vise au rassemblement, par-delà la droite et la gauche.

Vieux renard, Jean-Luc Mélenchon avait vu venir le coup.

Dès le 8 novembre, il avait annoncé sa candidature à la présidentielle. Rien ne pressait, mais le Fregoli de la gauche radicalement louvoyante voulait poser son pion sur l'échiquier avant celui qu'il craint plus que tous les autres : Arnaud Montebourg.

Le pion a été posé à la suite d'une pétition quelque peu ridicule puis il ne s'est plus rien passé. Méluche donne toujours des coups de gueule, mais c'est l'ancien ministre de François Hollande qui retient l'attention des médias et d'une frange de l'opinion qui est à la recherche d'un candidat capable d'éviter le duel Macron-Le Pen.

Il faut dire qu'Arnaud Montebourg trace sa route avec méthode. D'abord un retour en douceur, ponctué de longs et solides entretiens, puis la publication d'un récit, L'Engagement, aux éditions Grasset, et, voici peu, le lancement par ses proches d'un mouvement politique qui reprend le titre du livre. Ce qui frappe, dans ces écrits et déclarations, c'est la rude clarté du propos.



Quant à l'actuel locataire de l'Élysée, pas de quartier : « Pour moi, Macron, c'est l'anti-homme d'État qui a vendu Alstom et Technip aux Américains, Alcatel au finlandais Nokia, Lafarge au suisse Holcim et les Chantiers de l'Atlantique à l'italien Fincantieri. Il continue à abandonner tous les jours des entreprises entre les mains de l'étranger, alors qu'il a le pouvoir juridique et légal de bloquer ces ventes. »

Dans le domaine économique, Arnaud Montebourg reste persuadé que la démondialisation est indispensable et que la France doit à nouveau fabriquer ses médicaments, produire son énergie et retrouver la maîtrise de sa technologie dans la perspective de la transition écologique.

Même clarté sur l'Union européenne : « Il faut faire passer la France avant l'Europe comme les Allemands font passer l'Allemagne avant l'Europe. Il ne faut plus que la France défende l'Europe avant la France », déclarait-il en novembre sur Europe 1, sans rien céder au nationalisme puisque l'éventuel candidat souhaite une « Europe constituée en une forme nouvelle de confédération d'États-Nations. »

Sur les institutions de la V^e République, on est heureusement surpris de lire dans *Le Figaro* qu'Arnaud Montebourg « regrette l'abandon du septennat, qui permettait que le rythme parlementaire soit indépendant de l'agenda de l'exécutif. La séparation des pouvoirs permettait de faire procéder chacun d'eux d'une légitimité différente ; aujourd'hui, ils procèdent tous du président qui concentre les pouvoirs et les problêmes. Le président doit redevenir un arbitre, en laissant l'initiative au chef du gouvernement sous le contrôle sérieux et étroit d'un Parlement ne renonçant pas à ses pouvoirs. Aujourd'hui, le président de la République fait du micro-management de ses ministres ! Ce n'est pas son rôle constitutionnel ». L'esquisse ne manque pas de cohérence. Il faudra suivre avec attention la manière dont elle sera précisée. ■

YVES LANDEVENEC.

L'Écho du net

■ **Argent facile.** - En 2018 (donc moins de 2 ans avant la pandémie), Emmanuel Macron, à une infirmière qui lui demande d'augmenter le budget de la Santé Publique (alors que celui-ci venait d'être réduit d'1 Md d'euros), lui a répondu : « Il n'y a pas d'argent magique... ». Dans une vidéo disponible sur YouTube, Gaël Giraud, prêtre jésuite et ancien chef économiste de l'Agence française de développement (AFD) de 2015 à 2019, dénonce le caractère fallacieux et manipulateur de cette notion d'« argent magique » qui deviendrait, selon la formule consacrée, « une dette et un passif que nous ferions supporter à nos enfants ». Il y démonte également la pseudo « loi naturelle » qui s'imposerait aux humains, au même titre que la Loi de la pesanteur, et qui voudrait que le sacro-saint ratio

dette publique/PIB ne dépasse pas 60 %. Giraud souligne à juste titre que comparer un stock de dettes à l'instant T à un flux de production n'a aucun sens, d'autant plus qu'entre temps est apparue la pandémie et que ce fameux ratio est passé, pour la France, de 98 % à plus de 120 % en 2 ans, sans que pour autant le pays ne soit rayé de la carte.

Il y a donc bien de l'argent et il n'a rien de « magique » : en effet, devant la nécessité de faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire en injectant des fonds publics dans l'économie afin d'y soutenir l'activité, les États se sont endettés auprès des banques privées qui se sont empressées, moyennant une commission évidemment, de recéder ces créances à la Banque Centrale Européenne (BCE), qui, elle, a simplement créé la monnaie correspondante par un simple jeu d'écritures dans son bilan (la bonne vieille « planche à

billets » mais numérique), devenant ainsi la seule créancière des États. Et cela sans s'être elle-même endettée auprès de qui que ce soit. La BCE détient à ce jour environ 2 200 milliards de créances sur les États membres de la zone euro, mais cette dette « publique » n'est que virtuelle car l'unique créancier est une institution elle-même détenue et contrôlée par ces mêmes États membres. La boucle est bouclée.

C'est cette création monétaire *ex nihilo* qui amène Gaël Giraud à considérer que, dans le cadre d'un Plan de transition écologique et de sortie de la crise sanitaire, l'effacement pur et simple de cette dette publique constituerait un levier puissant pour créer une croissance fortement créatrice d'emplois tout en changeant profondément le paradigme de production, afin de répondre à l'urgence économique, sociale et environnementale née de la crise.

Ce qui nous semble en revanche plus critiquable, c'est de n'envisager la mise en œuvre d'un tel Plan qu'à l'échelon de l'UE actuelle et avec un Parlement européen pilotant (!!!) celui-ci : de très nombreuses analyses et recherches, dont celles de la regrettée Coralie Delaume, ont suffisamment fait la démonstration de la stérilité et de la nocivité de cette UE, totalement imprégnée d'ultralibéralisme et prisonnière de sa monnaie unique, pour nous permettre de nous libérer de cette chimère. Seule une coopération, européenne et internationale, entre des nations souveraines et dont la France serait l'initiatrice et la « locomotive » nous semble un projet à la fois ambitieux et réalisable et, qui plus est, plus conforme à la vocation historique de notre pays.

LOIC DE BENTZMANN.

<https://www.revue-projet.com/videos/2020-12-giraud-y-a-t-il-de-l-argent-magique/10698>

Peur sur nos industries d'armement



DR.

L'élection d'Emmanuel Macron a été un accélérateur dans la mise en place de collaborations européennes pour les projets d'armements (notamment dans l'aérien et les chars). L'expérience des précédentes coopérations n'est pas faite pour rassurer sur l'avenir de notre souveraineté.

Les « dividendes de la paix » et les politiques d'austérité ont représenté une saignée telle que la part du budget de nos armées est passée de 2,65 % du PIB en 1990 à 1,5 % en 2014. À ces contraintes financières, s'ajoute la tendance à produire des équipements de plus en plus coûteux. On a vu ainsi les coopérations entre industries européennes se multiplier comme un pis-aller afin de mutualiser les coûts de développement.

Dans un rapport d'évaluation de 2018, la Cour des comptes s'en est alarmé. Certes, la rue Cambon reconnaît que ces collaborations ont souvent permis de lancer plusieurs projets en paral-

lèle, grâce à des levées de fonds agglomérées. 41 % des coûts de développement de l'hélicoptère Tigre ont ainsi été assumés par l'Allemagne. Mais ce gain à court terme se révèle souvent illusoire. Les besoins des différentes armées étant loin d'être les mêmes, il est fréquent que certains partenaires demandent, en cours de production, des adaptations au projet initial. L'hélicoptère NH-90 existe ainsi en 22 versions différentes ! Autant dire qu'on attend toujours les économies d'échelles liées à sa production en série. Dans d'autres cas, le projet dérive parce qu'on a cherché d'emblée à y intégrer les besoins de tous

les clients. L'avion de transport A400M en est la parfaite illustration : un appareil certes performant, mais au prix d'un surcoût de près de 90 % et d'un retard de plusieurs années. Ces collaborations, qui nécessitent l'unanimité, se prolongent en effet souvent en palabres interminables entre pays et industriels, au détriment des besoins de nos armées.

C'est qu'en réalité ces partenariats industriels ne répondent pas aux mêmes objectifs selon les pays. Si la France et le Royaume-Uni disposent encore d'armées alertes bien qu'affaiblies, nos voisins européens pensent d'abord industrie ! Leurs armées sont tout à la fois réduites et inemployables. C'est sur un tout autre champ de bataille – économique celui-là – que ces « partenaires » se révèlent de véritables prédateurs. La répartition de la production entre les pays se fait en effet proportionnellement à l'investissement initial consenti par les États et non pas en fonction des compétences réelles de chacun. Autant dire que de nombreux industriels sans expertise suffisante travaillent sur des parties sensibles d'armements et que les commandes dont ils bénéficient ne sont ni plus ni moins que des subventions déguisées. Cette logique est d'autant plus affligeante que certains États truquent le jeu : il leur suffit de réduire leur commande, après signature du contrat, alors que la répartition industrielle au pro-

ta est entérinée. L'Allemagne a ainsi réduit ses commandes de A400M de 73 unités en 2001 à 40 aujourd'hui.

Il va sans dire que ces manœuvres sont dangereuses à plus d'un titre pour les armées françaises, qui, elles, se battent. Les équipements arrivent en retard et ne correspondent pas toujours aux spécifications demandées. L'augmentation des coûts n'apitoie pas les zéloteurs austéritaires de Bercy qui imposent de nouvelles coupes dans les programmes, pour tenir les budgets. Au niveau industriel, l'excellence française s'affaiblit et les carnets de commandes de nos industriels sont amputés. Certaines de nos compétences stratégiques peuvent même profiter à d'autres, comme c'est le cas pour Nexter, le constructeur du char Leclerc, dont la pérennité est mise en danger par les appétits allemands dans la holding KDNS créée en 2015.

Le sacrifice de notre base industrielle de défense sur l'autel de « l'industrie de défense européenne » n'est donc pas économiquement rationnel. On peut d'autant plus le regretter que l'on sait que l'industrie de défense d'un pays est peu délocalisable, formée d'un large tissu de grands groupes et de PME et créatrice d'innovations et d'emploi. Mais on sait aussi, qu'aux yeux de nos dirigeants, l'Europe vaut plus cher que notre défense et que nos emplois ! ■

JULES PEUGEOT.

La quinzaine sociale

■ **Grand débat.** – Pour sortir de la crise des Gilets jaunes, Emmanuel Macron lançait le 15 janvier 2019 un grand débat national. Deux mois durant, nos concitoyens ont planché sur les sujets imposés par le gouvernement. À partir des remontées, le président la République s'était engagé à « bâtir un nouveau contrat pour la Nation ». Il n'en a rien été et, même si des braises couvent encore sous la cendre, force est de constater qu'il a atteint son objectif premier : éteindre l'incendie. Si des synthèses ont été tirées des 1 932 884 contributions en lignes, des 10 134 réunions locales, des 27 374 courriers reçus et des cahiers mis à la disposition des citoyens par 16 337 communes, la numérisation

de ces derniers, également promise par Edouard Philippe, n'a jamais été réalisée. Aujourd'hui, l'association Rendez les doléances ! « demande au gouvernement de tenir son engagement et de rendre disponibles en ligne l'ensemble des "cahiers citoyens", représentant des milliers de pages », afin de « permettre à tous les Français de prendre connaissance de ce trésor national qui leur appartient », de « fédérer une vaste communauté de chercheurs (...) pour analyser et restituer aux Français ce qu'ils ont dit de leur pays », et de « poursuivre les débats, les approfondir, imaginer le "monde d'après" et contribuer à refaire des citoyens des acteurs de leur destin ». Une pétition est en ligne sur le site : www.rendezlesdoleances.fr.

■ **Hydrogène.** – Avant la fin du

mois, devrait se tenir la première réunion du Conseil national de l'hydrogène. Lancé le 11 janvier par les ministères de la Transition écologique, de l'Enseignement supérieur et de l'Économie et de l'Industrie, sa mission sera de faire émerger une filière française de l'hydrogène afin de décarboner l'industrie, les transports lourds et soutenir la recherche et l'innovation. Il devra également vérifier le bon déroulement des actions prévues dans le cadre de la Stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné, parmi lesquelles figurent les deux appels à projet lancés en octobre : l'un à l'adresse des entreprises, l'autre des collectivités locales. La nouvelle instance sera dotée d'une enveloppe de sept milliards d'euros sur dix ans, dont deux en provenance du plan de relance. Cette initiative témoigne

d'une volonté de développer une filière prometteuse ; on peut juste regretter que le Commissariat au Plan, dont ce devrait être l'une des missions, n'y soit pas associé.

■ **Hôtellerie, restauration.** – Conséquence de la catastrophe sanitaire qui a fait chuter son chiffre d'affaires de 70 %, le groupe AccorInvest, qui exploite entre autres les hôtels Ibis, Novotel ou Mercure, vient d'annoncer qu'il envisageait la suppression de 1 900 emplois en Europe, dont environ 770 en France. FO dénonce « une saignée sociale », « un choix irrationnel et illégitime dans un secteur qui a une forte capacité de rebond » ; la CGT critique une décision de « court terme qui mettra en difficulté l'entreprise demain ». D'autres sociétés du secteur envisageraient d'en faire autant.

La pêche française à la recherche d'un nouveau souffle

Avec moins de 20 000 actifs, la pêche française fait partie aujourd'hui de nos secteurs fragiles. Malmenée par l'histoire, sacrifiée par l'Union européenne, longuement ignorée par nos élites dirigeantes, elle peut devenir demain l'un des atouts d'une France ouverte à nouveau sur la mer.

Les corps des trois jeunes marins disparus dans la nuit du jeudi 14 au vendredi 15 janvier dans la Manche ont été retrouvés sans vie dans l'épave de leur bateau au large de la presqu'île du Cotentin. Cet accident tragique nous rappelle qu'ils exerçaient l'un des métiers les plus dangereux au monde. Le plus âgé de ces pêcheurs de coquilles Saint-Jacques en baie de Seine avait seulement 27 ans. Ce nouveau drame doit nous interpeller sur le devenir de la pêche française confrontée qu'elle est à la raréfaction de la ressource halieutique (les responsables en sont la surpêche et la pollution) et aux diminutions des zones de pêches accessibles à nos compatriotes. Une situation qui se concrétise par une hausse significative du prix des poissons, coquillages et crustacés de qualité sur l'étal des poissonniers et donc dans l'assiette du consommateur.

La perte des « arpentés de neige » du Canada au XVIII^e siècle n'avait pas entraîné la fin de nos aventures maritimes nord-américaine. Nous avions d'ailleurs conservé à cet effet l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, situé au sud de Terre Neuve. Jusqu'en 1904, on pratiquait cette pêche morutière en accostant sur le rivage canadien. À partir de cette date, il fallut se contenter de pêcher en haute mer, compliquant d'autant le travail quotidien des hommes embarqués. On salait les morues à bord, aussitôt qu'elles étaient déversées sur le pont des navires.

La fin des terre-neuvas. À compter des années 1980, les autorités canadiennes, profitant d'une extension de leurs eaux territoriales, réduisirent drastiquement les possibilités d'action des armements de Saint-Malo et Fécamp dans cette zone, un accord franco-canadien de 1994 entérinant la fin de siècles d'aventures maritimes. Il en reste pour seuls témoins les romans maritimes de Roger Vercelet (1894-1957) et quelques musées. Assez pour entretenir une curiosité sans cesse renouvelée vis à vis de cette épopée qui tournait régulièrement au tragique pour les équipages et leurs familles. Des hommes s'égarèrent fréquemment sur les doris, ces chaloupes indispensables à la pose des lignes de pêche. On mesure mal aujourd'hui l'importance économique de cette épopée annuelle qui mobilisait la population entière de certains villages des bords de Rance ou du pays de Caux, les femmes cultivant la terre pendant que les hommes étaient en



mer pour de longs mois. Un important travail ethnographique a heureusement été effectué à ce sujet (on pense par exemple au livre *Le Grand métier* du fécampois Jean Richer (1924-2005) publié chez Plon par Jean Malaurie).

Comme on l'a vu ces dernières semaines, les complications actuelles de la profession proviennent de la sortie économique de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, le 1^{er} janvier 2021. La monarchie britannique a logiquement entendu exercer pleinement sa souveraineté sur son espace maritime, quitte à inclure des droits de pêche pour les marins pêcheurs ressortissants de l'UE dans les accords commerciaux négociés par Boris Johnson et Michel Barnier. Un compromis a été conclu *in extremis*, soumettant ces cinq prochaines années les prélèvements halieutiques de nos marins dans les eaux anglaises à une indemnité payée par l'UE. Cela devrait, pour quelques années et dans l'attente de renégociations, limiter la casse des marins bretons, normands ou boulonnais habitués des eaux anglaises.

Il faut avoir à l'esprit que la pêche française, déjà ébranlée dans les années 1970 par les conséquences des crises pétrolières, a beaucoup souffert au début des années 1990 du Plan de sortie de flotte (PSF) élaboré par Jacques Mellick, ministre délégué à la Mer du gouvernement de Michel Rocard. Pour répondre à la sur-

pêche et surtout à l'entrée de l'Espagne dans l'Union européenne, cette dernière préférerait réduire les flottilles de pêches et désarmer des navires. On se souvient aussi qu'au début des années 1990, la tension était montée entre les pêcheurs du Cotentin et ceux des îles anglo-normandes (qui ne sont jamais entrées dans l'UE) autour de la propriété des plateaux rocheux des Minquiers et des Écréhous, au large de Granville et Barneville-Carteret. Ce furent alors plus que des poussées de fièvre dans toute la région. En février 1994, une manifestation très violente des pêcheurs dans les rues de Rennes se terminera par l'incendie accidentel du Parlement de Bretagne. Au final, la profession aura payé cher la soumission de la France aux injonctions des autorités de Bruxelles.

Érosion de l'emploi. Comme l'agriculture, la pêche commerciale a connu en France une sévère érosion en termes d'emplois ces dernières décennies, notamment dans le domaine de la pêche au large, la pêche côtière résistant mieux, notamment en Bretagne et Outremer. On estime généralement à 20 000 le nombre de marins pêcheurs français, contre 28 000 au début des années 1980. Et encore une partie non négligeable d'entre eux n'embarque-t-elle pas à temps plein.

L'émotion ressentie en ce début d'année suite à l'annonce de la mort du journaliste Georges Pernoud, créateur et animateur historique de l'émission *Thalassa*, démontre la persistance d'un attachement de nos compatriotes à la vocation maritime de la France. Un ministre chargé des Affaires maritimes a fait sa réapparition dans l'organigramme gouvernemental. Une première depuis plus d'un quart de siècle. La pêche commerciale n'est qu'un des trois piliers d'une politique maritime nationale digne de ce nom avec le transport maritime (containers et passagers) et la flotte de guerre. Force et de constater que la fin de notre empire colonial et notre repli stratégique sur la construction européenne ont entraîné un désintérêt des élites politiques françaises pour la mer. On peine à trouver des successeurs à Éric Tabarly, Pierre Schoendoerffer ou Jacques-Yves Cousteau. L'avenir de notre secteur maritime, y compris dans sa dimension halieutique, passe donc par le retour d'une ambition politique, économique et écologique s'inscrivant dans le temps long. ■

JEROME BESNARD.

La question écossaise

Au soir du Brexit, le gouvernement britannique doit désormais faire face à un nouveau problème : le possible éclatement du pays avec l'indépendance de l'Écosse et le rattachement de l'Irlande du Nord à l'Eire.

La revendication indépendantiste n'est pas nouvelle en Écosse. On peut même dire qu'elle est presque aussi ancienne que le Royaume-Uni en 1707. Celle-ci conduit à son terme un processus d'union personnelle des deux Couronnes, lorsque le roi d'Écosse Jacques VI, fils de Marie Stuart, reine de France puis d'Écosse, succéda en 1603 à Elisabeth Ière d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier. Si l'on était provocateur, on pourrait dire que c'est plus à l'Angleterre de s'émanciper de l'Écosse que le contraire. Pourtant de nombreux Écossais sont par la suite partie prenante de l'aventure britannique, fournissant hommes politiques et cadres coloniaux.

Le SNP (Scottish National Party) est créé en 1934. Il demeure marginal jusque dans les années 1960. Soucieux de défendre une identité écossaise selon lui malmenée, son combat se veut autant culturel que politique. La loi de dévolution du 19 novembre 1998 permet la création d'un Parlement, dont le SNP



Nicola Sturgeon, leader du SNP. Hier nationaliste, aujourd'hui fidèle soutien de l'Union européenne contre le Royaume uni.

devient le premier parti en 2011. Le SNP a siphonné les voix travaillistes. Alex Salmond son leader, devient Premier ministre et, avec l'accord de Londres, organise en 2014 un référendum sur l'indépendance écossaise qui est un échec. Nicola Sturgeon reprend le parti et gagne les élections régionales de 2016, année où, également, une majorité de votants approuve son refus du Brexit. Elle exige depuis lors la tenue d'un nouveau référendum sur l'indépendance.

Pour Boris Johnson cependant, le résultat obtenu en 2014 est sans appel possible. On ne vote pas sur un sujet aussi grave tous les trois ou quatre ans. Au début des années 1970, le SNP critique aussi bien le Royaume-Uni que la CEE, ju-

gés capitalistes et oppressifs. En 1975 pourtant, l'Écosse vote en faveur du maintien dans la CEE. Et le parti va commencer à évoluer. Dans les années 2000, il devient le champion de la cause européenne aussi bien qu'écossaise. Depuis 2016, il s'efforce de se présenter comme un parti post-moderne, ouvert sur le monde, rejetant tout nationalisme. Qui vit en Écosse et contribue à son développement est Écossais. Si l'Écosse a progressé depuis trente ans, c'est grâce à l'Union Européenne, le Royaume-Uni n'ayant rien fait pour elle. On appréciera l'analyse, toute en nuances.

Si l'Écosse devient indépendante, quelques problèmes devront être réglés comme la forme du pouvoir, le lien

avec l'Angleterre et le Commonwealth, la monnaie, la dette, les gisements gaziers de la Mer du Nord, ou bien la force de dissuasion et le siège du Royaume-Uni au Conseil de Sécurité de l'ONU. Rien d'insoluble, certes. Il n'en reste pas moins qu'on assistera un peu plus à l'émiettement de l'Europe, à la grande joie des Eurobéats et des indépendantistes, si heureux d'être les premiers dans leurs villages plutôt que les seconds à Londres, Bruxelles, Madrid ou Paris... et au plus grand plaisir d'une Allemagne toujours plus forte. ■

MARC SEVRIEN.

Les Faits majeurs

■ **Canada.** – À l'instar du Royaume-Uni, Ottawa a pris la semaine dernière un ensemble de mesures destinées à empêcher les entreprises de se rendre involontairement complices des exactions commises par la Chine à l'égard des Ouïghours. Le Canada vient ainsi d'interdire l'importation de produits chinois suspectés d'être conçus dans des camps de travail forcé par des prisonniers ouïghours et a imposé aux sociétés canadiennes basées au Xinjiang de respecter une « déclaration d'intégrité ».

■ **Pays-Bas.** – Le Premier ministre libéral Mark Rutte, au pouvoir depuis 2010, a présenté vendredi sa démission au roi Guillaume-Alexandre, deux mois seulement avant la fin de l'actuelle législature. La chute précipitée de son gouvernement est la conséquence d'un scandale révélé fin 2020 par un rapport parlementaire. Pendant dix ans, 26 000 familles néerlandaises ont été accusées à tort par l'administration de fraude aux allocations et contraintes de rembourser des sommes parfois très élevées.

■ **Tunisie.** – Une révolution pour rien ? Voilà dix ans, éclatait la révolution de Jasmin, conclue par la chute du régime autocratique de Ben Ali. Les manifestants de 2010 se demandent ce qu'il en reste... Les martyrs du soulèvement n'ont pas été reconnus et l'État ne prend toujours pas en charge les soins des blessés. L'ambiance dans la classe politique est délétère, notamment depuis les récentes agressions de députés de l'opposition par leurs collègues de la majorité. En outre, le Parti destourien libre, qui défend ouvertement le bilan de Ben Ali, ne cesse d'engranger des soutiens dans l'opinion publique.

Voix étrangères

■ **L'os du kangourou.** - Pas n'importe quel os : un os de 28 000 ans découvert dans un habitat vieux de 46 000 ans, en Australie occidentale, dans la grotte de Juukaa détruite par explosifs par la société minière Rio Tinto, le 14 mai dernier. La victoire un an plus tôt du premier ministre australien conservateur, Scott Morrison, annonçait une ère faste pour l'industrie minière, la première du monde. Un an plus tard, c'est la catastrophe. Le siège mondial londonien de Rio Tinto et son directeur général, un des premiers hommes d'affaires au monde en 2019 selon la revue de la Harvard Business School, centralien français, n'avaient rien trouvé de plus économique pour étendre une réserve de fer que de dynamiter un site protégé aborigène. M. Jacques eut beau renoncer à ses bonus, il dut démissionner et doit être remplacé

d'ici le 31 mars prochain. Une enquête parlementaire, publiée le 9 décembre, a exigé un dédommagement de la communauté aborigène, la reconstruction du site et un moratoire sur l'exploitation minière.

Les aborigènes ne constituent que 2 à 3 % de la population totale de l'Australie, peut-être 800 000 personnes. Non seulement ils ont emporté cette victoire sur le principal conglomérat minier au monde, mais ils ont fait plier le gouvernement sur l'hymne national : le Premier ministre a attendu quatre heures avant minuit le 31 décembre pour valider la modification qui ne porte que sur un seul mot capital : « *Australiens réjouissons-nous tous car nous sommes jeunes et libres* » est devenu : « *Nous sommes unis (one) et libres.* ». Car si la fête nationale du 26 janvier continue de commémorer l'arrivée des premiers Européens (des forçats) à Sydney en 1788, les aborigènes remontent à 46 000 ans ! Le titre même de

l'hymne fait débat : *Advance Australia Fair*, traduit en français par « *juste et belle* », car le terme anglais *fair* peut vouloir dire l'un ou l'autre ou encore : « *clair* », la peau claire !

Au quotidien indépendant Sydney Morning Herald le 31 décembre, Scott Morrison avait essayé de se justifier : « *En tant que nation moderne, l'Australie est relativement jeune mais l'histoire des pays est ancienne comme l'histoire des premières nations dont nous reconnaissons et respectons l'esprit.* » La modification, selon lui, « *n'enlève rien mais ajoute beaucoup* ».

Cela n'aura pas empêché le même quotidien, concurrent de la presse Murdoch, d'accuser, le 8 janvier, Scott Morrison et les courants droitistes australiens d'être les « *complices* » de Trump » et des « *suprémacistes blancs* » qui se sont portés à l'assaut du Capitole à Washington. Y. L. M.

La guerre des sables est finie. La bataille se jouera de plus en plus sur mer, en Méditerranée occidentale, alors que le Grand Maghreb demeure le point aveugle de nos politiques.

Le désert n'existe plus

PAR YVES LA MARCK.

Le Maroc a obtenu le 10 décembre la reconnaissance américaine de sa souveraineté sur le Sahara occidental. Depuis mai 2019, la médiation onusienne – longtemps incarnée par de hauts diplomates américains, l'ancien secrétaire d'Etat de Bush père, James Baker, puis Christopher Ross – était en panne. Le dernier représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, un ancien président allemand et ex-président du FMI, Horst Kohler, n'a jamais été remplacé. Le dossier avait été bien oublié depuis un cessez-le feu signé en 1991, mettant fin au conflit de décolonisation de cet ancien territoire espagnol en 1976. Plus des deux-tiers du pays avaient été sécurisés par un mur de sable édifié par les Marocains jusqu'à la frontière mauritanienne. Le rallye Paris-Dakar (qui fréquentait des centres aujourd'hui interdits comme Gao, Kidal ou Agades) avait emprunté cette voie entre 1994 et 2007, jusqu'à ce que la détérioration de la situation en Mauritanie conduite à son annulation en 2008, son transfert pour dix ans en Amérique du sud et, depuis l'an dernier, dans un désert absolu, non contesté, en Arabie saoudite (le second vient d'avoir lieu du 3 au 15 janvier 2021). La Mauritanie s'était vite relevée. Aucun attentat ne s'y est produit depuis 2011.

La cause sahraouie, éminemment tiers-mondiste en son temps, a pratiquement disparu des radars. La République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) fut à son apogée reconnue par 79 pays, membre de l'OUA puis de l'Union Africaine au prix du départ du Maroc en 1984. Rabat est revenu en 2007 et la RASD ne dispose plus que de 23 reconnaissances.

Le panarabisme révolutionnaire des Nasser, Boumedienne, Kadhafi, a vécu. L'unité des luttes entre le Polisario et l'OLP, incarnés pendant trente ans par leurs fondateurs charismatiques, Mohamed Abdelaziz et Yasser Arafat, n'a pas survécu à leur disparition (2016 et 2004).

Désarroi à Alger. L'Algérie ne sait pas comment se sortir de l'impasse. Civils et militaires se sont toujours opposés sur la question qui fait partie des « affaires réservées ». Comment le régime militaire pourrait-il abandonner la partie sans renoncer officiellement à sa légende révolutionnaire plus encore qu'à une idéologie et à des prébendes ? Le travail mémoriel avec la France ne peut être séparé de celui avec la Tunisie, le Maroc et l'Égypte, à savoir comment l'Algérie peut-elle se repositionner dans un environnement régional qui a tellement changé tandis qu'elle restait immobile et solitaire.



Le roi Mohamed VI. L'accord signé avec Israël lui donne désormais les mains libres au Sahara Occidental.

Cela signifierait notamment une nouvelle approche de ses frontières, marocaines (fermées depuis des lustres), libyennes (dont elle craint la perméabilité à travers la Tunisie), sahariennes en général (dont elle était le gendarme jusqu'aux accords d'Alger de 2015, avant de se replier sur un mode purement défensif). Seule cette ouverture pourrait ressusciter le projet de Grand Maghreb porté un temps par Kadhafi.

Quelle Algérie pour quel Maghreb ? Contrairement au Maroc, l'Algérie est confrontée comme l'Arabie saoudite à la question de l'après-pétrole. L'activité privilégiée les côtes. Au Sahara occidental, Rabat n'a pas d'autre option que de développer le littoral et de valoriser les pêcheries. Le gouvernement marocain vient d'étendre sa souveraineté à la zone maritime exclusive de ce territoire. Au bout de la route n°1, à 2379 km de Guerguerat à la frontière mauritanienne, Tanger est le principal complexe portuaire méditerranéen. La Tunisie se réduit de plus en plus au grand Tunis, en Libye, tout se passe sur la mince bande côtière, et en Égypte le long du Nil. Partout le Maghreb tourne le dos au désert.

Mauvais choix à Paris. Cela ne rend que plus criant l'isolement des néo-méharistes de la force française engagée au Sahel, c'est-à-dire selon l'étymologie, « sur la rive » au sud, aux limites du désert, le Sahara étant

ici assimilé à la mer. Comme si entre le mur de sable sahraoui et le fleuve Niger, il n'y avait rien. Or ce fut à l'époque de la décolonisation, la revendication des nationalistes de l'Istiqlal : le grand Maroc, de Tanger à Tombouctou, sur les traces des empires médiévaux. Le roi Mohamed VI s'est certes rapproché des pays d'Afrique de l'Ouest. Il souhaite même s'intégrer dans la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), grâce à la contiguïté géographique à travers le Sahara occidental mais se heurte au Nigeria qui, avec l'Afrique du Sud, demeurent, du fait de leur sensibilité anti-colonialiste, les soutiens du Polisario.

Qu'est-ce qu'Israël vient faire dans cette galère ? Quelques 700 000 israéliens (10 % de la population) ont des origines marocaines (issus d'une partie des 250 000 juifs qui ont quitté le Maroc à l'indépendance, une autre partie étant allée au Canada, et un reste en France). Certains sont encore francophones. Sépharades, ils sont parvenus à un certain niveau de pouvoir en Israël après avoir été longtemps discriminés par les fondateurs de l'État, ashkénazes venus d'Europe centrale. Paradoxalement, la lune de miel entre Paris et Tel-Aviv qui s'était établie avec ces derniers a disparu en 1967 au profit des États-Unis au moment où le poids des sépharades marocains s'est affirmé portant bientôt leur parti, le Likoud, au gouvernement (1978). Ce chassé-croisé était d'autant plus illogique que le judaïsme américain ne comporte aucune référence sépharade, alors que ceux-ci prenaient également l'ascendant au sein du judaïsme français. Tout ceci pour expliquer que la France ait été totalement absente des accords entre Arabes et Israéliens, ce qui s'entend certes des États anglophones de la péninsule arabe mais se comprend moins s'agissant du Maghreb. L'accord maroco-américano-israélien du 10 décembre est une nouvelle pierre dans le jardin français.

On s'étonnera d'autant plus que l'intérêt récent de la France pour la Méditerranée orientale se soit polarisé sur la Turquie, la Grèce et Chypre, sans voir que la priorité de la France en Méditerranée orientale s'il en est, devrait aller à Israël, comme l'illustre ce lien renoué entre Israël et le Maroc. La priorité de la France qui est aussi celle de l'Espagne – premier partenaire du Maroc avant la France et son voisin immédiat par Tanger et les Canaries –, et de l'Italie – principal débouché de la Tunisie et de la Libye – est et demeure la Méditerranée qui nous est la plus proche, celle des Barbaresques, plutôt que de se perdre dans les sables et les mirages soit du Sahara/Sahel soit du Moyen-Orient. ■



La promotion Voltaire de l'ENA (1978-1980). L'élite française actuelle, européiste, mondialiste, de plus en plus liée aux milieux d'affaires et aux médias, est persuadée qu'elle résistera à la crise. Et pourtant, selon la formule de Vilfredo Pareto : « L'histoire est un cimetière d'aristocraties » ...

Les élites au péril d'elles-mêmes

Voltaire a raison : « Pour avoir quelque autorité sur les hommes, il faut être distingué d'eux. » Cette nécessaire distinction de l'élite dirigeante par rapport au peuple est source de difficultés qu'aucune révolution n'est parvenue à résoudre. A toutes les époques, dans tous les régimes, le corps des serviteurs de l'État finit par se transformer en caste exposée à la vindicte populaire. C'est cette histoire qu'Éric Anceau nous raconte dans son dernier livre *Les Élités françaises*.

Quand l'élite ne se distingue plus par ses qualités mais par des privilèges qui la séparent du peuple, l'opposition qui se crée annonce une révolution plus ou moins sanglante. La monarchie d'Ancien Régime a connu cette dérive qui conduit de la distinction à la séparation. Au XVIII^e siècle, la noblesse vouée au service d'un État incarné par le roi cesse de croire à sa fonction et d'être exemplaire par les sacrifices auxquels l'expose le métier des armes. Il est vrai que cette noblesse ne forme pas un corps unique : certains adhèrent aux Lumières, d'autres s'adonnent à l'industrie mais la vieille noblesse d'épée obtient que les roturiers et les anoblis de fraîche date ne puissent exercer des fonctions de commandement. Huit ans après l'édit de Ségur, la Révolution éclate...

Pour en finir avec les privilèges, les rédacteurs de la Déclaration proclament à l'article 1, sur la proposition du monarchien Mounier, que « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Effacée par le droit, la noblesse abdique et se déshonore en choisissant l'émigration plutôt que de

soutenir, selon de nouvelles modalités, l'autorité royale. La bourgeoisie – avocats, négociants, grands propriétaires agricoles – profite de cette abdication pour prendre le pouvoir politique. Elle s'empresse de faire voter la liberté illimitée du commerce du blé et l'interdiction des associations ouvrières et patronales, comme le rappelle judicieusement Éric Anceau.

Révolution bourgeoise. Ces bourgeois se proclament l'aile marchante du peuple souverain mais ils se voient radicalement contestés par des mouvements populaires. La Première République connaît sa révolution dans la révolution avec un phénomène de double pouvoir qui oppose l'Assemblée nationale à la Commune parisienne, où les Sans-Culottes professent un égalitarisme complet : élection des administrateurs, des magistrats, des officiers, assortie du mandat impératif pour les députés. Le point de tension maximal est atteint lorsque les Sans-Culottes envahissent la Convention le 1^{er} prairial an III. L'insurrection, matée, entraîne la réaction thermido-

rienne. Le Directoire voudrait être une aristocratie de propriétaires fonciers, une élite physiocratique, mais ce sont les banquiers, les fournisseurs aux armées et les agioteurs qui tiennent les commandes sous le regard d'un peuple parisien qui se révolte avec les jacobins ou avec les royalistes. Alors que la Première République s'enlise dans l'affairisme, l'armée est la seule institution populaire et le 18 Brumaire est l'aboutissement logique de la période révolutionnaire.

La recomposition napoléonienne s'opère par la création des « masses de granit » : Constitution de l'An VIII, rationalisation administrative, franc germinal, Concordat et fusion des élites anciennes et nouvelles appuyés par un Code civil qui « impose une conception notabiliaire et bourgeoise de la société face aux anti-modèles aristocratique de l'Ancien Régime et individualiste de la Révolution », comme l'écrit Éric Anceau. Ce projet national se heurte à la logique multinationale de l'Empire et aux aléas de l'aventure napoléonienne : les 130 départements font du Corps législatif un « Parlement européen » qui compte, en

en 1811 pas moins de 88 Italiens, 26 Néerlandais, 23 Allemands et 4 Suisses. Mais les notables promus par l'Empire se retournent contre l'Empereur à partir de 1812 pour une simple et froide raison : ils n'en tirent plus profit.

Le pouvoir des notables. Les révolutions du XIX^e siècle n'ébranlent pas le pouvoir des notables mais provoquent des recompositions à l'intérieur de l'élite. Louis XVIII voudrait reprendre le projet de fusion des élites mais c'est surtout la noblesse terrienne qui réinvestit les pouvoirs politique et administratif, tandis que la grande bourgeoisie prend la tête de l'opposition libérale.

La Révolution de 1830 ruine le pouvoir de la noblesse qui choisit l'émigration intérieure et c'est la grande bourgeoisie qui accède aux responsabilités politiques, profite du système censitaire et assure, de manière impitoyable, le développement de l'industrie. Le « moment Guizot » marque l'apogée de ces bourgeois conquérants qui ne voient pas monter la colère ouvrière.

La Révolution de 1848, qui est l'œuvre de la petite bourgeoisie et du peuple parisien, entraîne l'épuration du corps préfectoral et de la magistrature – mais les Grands Corps sont épargnés. La composition de l'Assemblée constituante traduit des changements mais pas de bouleversement dans la composition de l'élite. La part des nobles tombe à 15,6 %, celle des fonctionnaires n'est plus que de 13,7%, les propriétaires occupent 31 % des sièges mais l'on voit apparaître une minorité (3,6 %) de travailleurs manuels et de petits salariés. C'est cette chambre majoritairement bourgeoise qui écrase le peuple parisien insurgé lors des Journées de juin.

Le Second Empire se construit sur la relation directe entre le chef et le peuple, sans la médiation d'un parti bonapartiste. Soutenue par l'Empereur, l'Église catholique est l'un des piliers du nouveau régime qui favorise une élite de banquiers et d'industriels et qui s'appuie en province sur un corps préfectoral composé de nobles et de grands bourgeois. Le Corps législatif, sans le moindre opposant, est composé à 50 % de propriétaires fonciers et de rentiers, à 20 % d'industriels, de négociants et de banquiers, à 12 % d'avocats, à 4 % d'universitaires...

La III^e République, en ses débuts, épure et républicanise l'administration puis l'armée. Le Parti radical, qui triomphe à la fin du XIX^e siècle, est celui des petits propriétaires : on sait que le régime est farouchement anticlérical mais on oublie la violence de la répression du mouvement ouvrier avant 1914. Dans tous les domaines, la bourgeoisie maintient de solides barrières au-delà desquelles on se retrouve entre gens du même niveau – du même monde. L'entre-deux-guerres est celle de la « République des professeurs », mi-réelle, mi-imaginaire au temps du Cartel des gauches. Le pouvoir politique trouve



L'historien Éric Anceau. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la France du XIX^e siècle entre Empire, Restauration et République.

son assise dans les classes moyennes, tantôt sous l'égide de la droite libérale, tantôt sous celle de la gauche radicale, mais toujours avec une administration qui gagne en puissance. La victoire du Front populaire est trop brève pour faire bouger les lignes au sein de l'élite.

Les révolutions gaulliennes. La France libre se conçoit comme un mouvement patriotique et révolutionnaire. De Gaulle le dit dans son discours du 1er avril 1942 : « C'est une révolution, la plus grande de son histoire, que la France, trahie par ses élites dirigeantes et par ses privilégiés, a commencé d'accomplir... ». Aucun grand patron n'a rallié Londres, très peu de grands commis et encore moins d'intellectuels. Le haut clergé est vichyste et, après 1942, les évêques protestataires restent minoritaires. On sait que l'État français rallie des gens de droite et de gauche et fonctionne grâce à des technocrates – les nationalistes venus célébrer la mort de la République étant incapables d'assumer des tâches concrètes.

Dans Paris libéré, le Gouvernement provisoire est révolutionnaire par les institutions qu'il crée en s'appuyant sur la nouvelle élite issue de la Résistance. L'Épuration est modérée. Elle épargne l'épiscopat, largement compromis, et maints hauts fonctionnaires dont le gouvernement a besoin. Les partis se sont auto-épurés – notamment la SFIO – et seuls 14 % des parlementaires de la III^e République retrouvent un siège après la guerre. La nouvelle élite, qui inclut pour la première fois les communistes, lance la politique de reconstruction. La création de l'École nationale d'administration est révolutionnaire sous trois aspects soulignés par Éric Anceau : l'admission des femmes dans les grands corps, le mélange du statut de fonctionnaire et du statut

d'étudiant, l'intégration d'étudiants étrangers. La création de la Sécurité sociale, du Commissariat au Plan, la promulgation du statut général des fonctionnaires et un dirigisme largement partagé concourent à la formation d'un État de type nouveau qui pallie les faiblesses de la IV^e République – la révolution ayant été manquée dans le domaine institutionnel.

La révolution de 1958-1962 est à la fois institutionnelle et géopolitique – par l'œuvre de décolonisation. Encore une fois, l'élite politique est bouleversée : 310 députés nouveaux après les élections législatives de 1958 et encore 164 après celles de 1962. Le Général, qui brise les tendances putschistes d'une partie de l'Armée, s'appuie sur la majorité gaulliste à l'Assemblée et sur les Grands corps – du moins jusqu'en 1962.

Après le départ du général de Gaulle, l'élite politique se transforme au fil des évolutions idéologiques et sociales. Éric Anceau note que dans le gouvernement Chirac de 1974, « les ministres liés à l'univers intellectuel et au service de l'État reculent devant ceux du secteur privé de l'économie. 60 % des ministres viennent de la bourgeoisie économique, contre 42,5 % sous la République gaullienne, et 11% seulement des couches populaires, contre 17,5 % auparavant ». Cette évolution favorise la mise en place de mesures néolibérales, tandis que les premiers gros scandales affectent le milieu dirigeant.

La victoire de l'Union de la gauche, en 1981, ne se traduit pas par l'arrivée du « peuple de gauche » à l'Assemblée nationale : les classes moyennes représentent 39 % des élus, mais les classes populaires régressent à 12 % et le secteur public atteint avec 55 % des élus – son record historique – dont 27 % d'enseignants du secondaire et du supérieur. Après le tournant de la rigueur, au fil des alternances entre une droite et une gauche de plus en plus proches, se dessinent les configurations élitaires qui nous sont familières : promotion d'une super-élite européenne et mondialiste liée au milieu d'affaires et aux médias qui la mettent en spectacle, et soumission de l'État à la doctrine du *New public management*. Au sein de la « gouvernance », on voit arriver les diplômés des écoles de commerce et les avocats d'affaires tandis que le nombre des énarques diminue.

L'élection d'Emmanuel Macron durcit la tendance : sa majorité compte 51 % de cadres du privé, sans culture politique ni implantation locale. Soulignée par la pression électorale des populistes et par de puissants mouvements sociaux, l'opposition entre l'élite et le peuple, de plus en plus nette, est accentuée par la crise sanitaire. La France serait-elle sur le point d'accoucher d'une nouvelle révolution ? ■

BERTRAND RENOUVIN.

Éric Anceau, *Les élites françaises, Des Lumières au grand confinement, Passés composés*, 2020.

Singapour sur mer Rouge



DR.

Djibouti, la diplomatie de géant d'un petit État est sorti en mars 2020. Hélas, en juin, Djibouti était battu face au Kenya dans sa tentative de siéger au Conseil de Sécurité de l'ONU. Il avait d'abord perdu en août 2019 au sein de l'Union Africaine. Bref, il a encore des efforts à faire avant de devenir un « Grand » parmi les petits et les moyens.

Djibouti, qui battit pour l'occasion le rappel de la francophonie, pouvait compter sur au moins trois des cinq membres permanents, France, États-Unis et Chine, ainsi que sur le Japon, dont il abrite des bases militaires. Faut-il y voir quelque jalousie devant un succès aussi insolent, une chance si inouïe, une martingale secrète qui a conduit ce confetti d'un empire déchu, sur la route de l'Indochine, à devenir « *un maillon de la grande chaîne de la mondialisation* » (dixit son excellent et permanent ministre des Affaires étrangères),

la porte d'entrée de l'Asie vers le continent africain, qui n'a aucun concurrent sur la côte orientale de l'Océan indien, au débouché du canal de Suez et de la mer Rouge, damant le pion aux ports du Kenya et d'Afrique du Sud.

Cité-conteneur, cité-garnison, ce n'est pas assez toutefois pour en faire un autre Singapour. Une population à mi-temps, assoupie par le khât (et la température), sans qualification, dont 40 % vit au-dessous du seuil de pauvreté, sans classe moyenne, tout au plus un entourage de

quelques privilégiés autour de l'inamovible chef d'État (qui se présente à un cinquième mandat en avril prochain), au bord d'un désert de sel, elle n'échappe pas à son environnement régional. Comme zone troublée, la Corne de l'Afrique ne vaut pas mieux que la péninsule arabique, le Yémen ou la Somalie. L'indépendance de Djibouti tient à ce que personne n'a intérêt à ce que le territoire soit absorbé par l'un ou par l'autre. En 1977, la guerre entre l'Éthiopie et la Somalie ne mettait pas en danger l'existence de Djibouti, mais au contraire la sanctuarisait. Giscard d'Estaing, à l'époque, avait fait ce calcul jugé suicidaire par la plupart des géopoliticiens patentés en pleine guerre froide. Encore aujourd'hui c'est ce qui protège Djibouti.

L'analyse stratégique privilégiée par l'auteur de l'ouvrage, qui a travaillé au ministère de la Défense, ne dissimule pas les craintes d'un basculement de Djibouti hors de l'orbite occidentale, tant ses intérêts sont désormais liés (excessivement ?) aux « nouvelles routes de la soie », après l'avoir été aux Émirats Arabes Unis avec lesquels il a rompu avec fracas en 2011, après que le port de Dubaï ait fait sa fortune. On y entend l'écho d'une

certaine nostalgie de l'armée française de papa, jalouse de son tas de sable, qui ne lui est d'ailleurs pas disputé – les Français étant les seuls voués et donc entraînés à la défense du territoire djiboutien, les autres n'étant là qu'extra-territorialement, tournés vers l'Océan. Américains, Chinois ou Japonais, ils ne sont venus à Djibouti que parce que la place était garantie par la France. La menace qui avait changé devait être réévaluée. Le départ de la Légion a marqué en 2011 la mutation d'un dispositif militaire français devenu un peu trop façon « Désert des Tartares » ou plutôt « Rivage des Syrtes ». Le souci d'une meilleure économie de moyens couplé au respect de la souveraineté nationale mieux affirmée de Djibouti et à la diversification de ses relations, n'a pas empêché sur la frontière nord (Ras Doumeira) en 2009 face à l'Érythrée l'engagement des Marsouins, l'autre régiment présent à côté de la Légion, ni le renouvellement de l'accord de défense. Moins visible, l'engagement français n'en demeure pas moins vital. ■

YVES LA MARCK.

Sonia Le Gouriellec, Djibouti, la diplomatie de géant d'un petit État, Presses universitaires du Septentrion, mars 2020.

Dans les revues

■ **Démocratie participative.** - La question de la démocratie participative fait l'objet d'une abondante littérature, qui se fait d'une certaine manière l'écho de revendications populaires (le référendum d'initiative citoyenne des Gilets jaunes), où d'initiatives gouvernementales (le Grand débat national ou la Convention citoyenne sur le climat). La revue *Pouvoirs* (n°175, nov. 2020, www.revue-pouvoirs.fr) apporte une touche originale au débat, avec une série d'articles qui douchera bien des ardeurs, sans désespérer le lecteur.

L'Ancien régime a connu des pratiques délibératives, modestes mais réelles, auxquelles la Révolution a substitué un principe de représentation, érigeant « un citoyen abstrait que l'on est prêt à entendre à condition qu'il se taise, c'est-à-dire qu'il s'isole périodiquement pour placer un bulletin

dans une enveloppe et la déposer ensuite, seul et silencieux, dans une urne translucide ». Contre les défauts de la démocratie représentative et en raison de la défiance que suscitent les représentants, la démocratie participative est présentée comme une panacée. À contre-courant, le philosophe Pierre-Henri Tavoillot ne s'embarrasse pas de précautions pour affirmer que « *l'idée de démocratie participative est soit floue, soit nocive* », avant de montrer pourquoi elle risque de produire « *pour le peuple, et sans qu'on y prenne garde, une dépossession supplémentaire plutôt qu'une reprise en main de son destin* ».

Il n'empêche, nos sociétés expriment une demande d'écoute, d'information et de participation aux décisions et nécessitent un réel besoin de légitimer les décisions. Or, pour citer Habermas, « *seule la délibération est susceptible d'entraîner un effet de légitimation* ». Mais, la démocra-

tie participative n'est pas qu'une aspiration. Elle est une réalité mondiale qui se pratique selon des modalités très diverses, qui ne vont d'ailleurs pas sans poser problème ni sans provoquer des déceptions, voire dévoiler des paradoxes. Le référendum, par exemple, qui a beaucoup en commun avec « *l'idéal philosophique républicain* », se révèle un « *angle mort du républicanisme à la française* ». Objet de défiance de la classe politique, il lui est reproché l'absence de véritable délibération. Cette carence pourrait être compensée par l'intégration d'une assemblée citoyenne au sein du processus référendaire, dont les exemples irlandais ou islandais ont montré l'intérêt, qu'il ne faut cependant pas surestimer. La Finlande, pour sa part, a donné un bel exemple de « *production participative* », en permettant aux citoyens de participer à l'élaboration de la loi, de manière constructive et efficace, mais au

prix d'une organisation lourde et compliquée à mettre en oeuvre.

Le Grand débat national a été pour notre pays l'occasion d'un vaste débat qui ne peut être réduit aux prestations présidentielles. Le politiste Pascal Perrineau l'a suivi dans des lieux divers. Il en donne un récit constructif, tout en jugeant ses effets modestes. Cependant, prévient-il, « *l'idée d'enrichir la démocratie représentative avec des méthodes non électorales, non majoritaires, mais délibératives et consultatives rencontre ses limites* ». De plus, la démocratie participative, en entrant « *en tension* » avec la démocratie représentative, peut favoriser la mise en place de la « *démocratie furtive* », terme forgé par des universitaires américains pour désigner, « *une démocratie où les citoyens délèguent leur parcelle de souveraineté à des professionnels pour gérer l'action publique et jugent celle-ci aux résultats obtenus* ». L.L.



par Gérard Leclerc

Renaissance de l'ultra-gauche

Entre Laurent Nuñez, coordinateur national du Renseignement et de la lutte contre le terrorisme et Christophe Bourseiller, spécialiste de l'ultra-gauche, il y a au moins un point de désaccord. Si la montée de l'ultra-gauche est une réalité pour les deux hommes, la question de son retour au terrorisme fait problème. Laurent Nuñez a confié sa crainte au *Figaro* (13 janvier) : « Depuis mars 2020, on a recensé 170 actions de sabotage contre des pylônes de téléphonie, des biens appartenant à des grandes entreprises, des collectivités locales, une sous-préfecture, trois gendarmeries... » Pire encore, un groupe démantelé par la Direction générale de la sécurité intérieure dont les armes ont été saisies, est d'autant plus inquiétant que certains de ses membres auraient séjourné au Kurdistan syrien. Quant à lui, Christophe Bourseiller, il est d'avis que la pratique de l'ultra-gauche consiste plutôt à s'infiltrer dans des mouvements de révolte, du style Gilets-jaunes, pour porter la tension à l'extrême, mais en prenant garde de ne pas s'aliéner les manifestants.

Il ne s'agit plus, comme les autonomes d'hier, de guerroyer contre les services d'ordre des syndicats, par exemple, mais de radicaliser la contestation, en tâchant de capter la sympathie des foules en colère : « L'objectif politique consiste à exercer une violence réelle sur les symboles de la domination capitaliste ou étatique. Le but final, c'est de déclencher chez les manifestants l'envie d'en découdre par mimétisme. » Fort bien, dira-t-on, mais pour quel objectif ? La révolution ? Sans doute s'agit-il toujours de renverser l'ordre établi, mais surtout pas en renouvelant l'erreur léniniste, c'est-à-dire celle qui consiste à donner le pouvoir au parti, sous le prétexte que celui-ci s'identifie au prolétariat. Non, c'est le peuple lui-même qui se doit de prendre son destin en main, après l'avoir arraché aux puissances dominatrices. Et cela commence sur le terrain, grâce à quelque 2 000 militants extrêmement mobiles qui interviennent là où la colère monte et où se dessinent des fronts de lutte.

Christophe Bourseiller avait déjà publié en 2003 une *Histoire générale de l'ultra-gauche*, qu'il connaît jusqu'au bout des ongles. Mais il doutait fortement à l'époque que cette mouvance survivrait au-delà du XX^e siècle. N'était-elle pas liée à la critique du communisme soviétique qui s'était effondré, et n'avait-elle pas dérivé jusqu'à se compromettre avec le négationnisme d'un Faurisson ? « Je me trompais. Nous assistons actuellement, contre toute attente, au retour de flamme d'un mouvement en pleine effervescence. Ainsi l'ultra-gauche s'est fondue dans les troubles d'un siècle nouveau. » Le démenti cinglant apporté à la thèse de Fukuyama sur une prétendue fin de l'histoire, à l'opposé de celle de Marx, a montré que, loin d'être sortis des convulsions humaines, nous devons en affronter de nouvelles, s'ajoutant aux anciennes. Et puis, on ne saurait signifier son adieu aux pulsions et aux rêves utopiques. D'ailleurs les choses sont étroitement mêlées. Le malaise dans la civilisation produit forcément la volonté de s'en sortir. La profondeur des pathologies provoque le désir de s'émanciper de nos aliénations pour le meilleur ou pour le pire.

C'est pourquoi l'érudition de Christophe Bourseiller est bien utile. Non qu'elle offre des aperçus qui sont toujours du même intérêt. On a vite fait d'oublier les circonvolutions

des différentes organisations communistes. Leurs scissions incessantes, leurs querelles idéologiques parfois obscures. Pourtant, certains rappels, notamment celui du mouvement spartakiste au lendemain de la défaite allemande de 1918, sont bien intéressants. À l'heure où l'on se souvient, plutôt modestement, du centenaire de la naissance du parti communiste français, l'historien a le mérite de nous rappeler sa préhistoire, bien oubliée. Plus généralement, cette plongée dans le passé permet de mieux saisir l'originalité de ce qu'on appelle ultra-gauche, et qui se distingue formellement du trotskisme et même de l'extrême-gauche. Car il s'agit toujours d'un élan de débordement par rapport aux structures partisans rigides et aux idéologies ossifiées. C'est pourquoi on assiste à un tel renouvellement du militantisme et des terrains d'action aujourd'hui. Qu'il s'agisse de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, d'offensives écologiques, d'intervention auprès des alter-mondialistes, de défense des sans-papiers, l'action militante ne cesse de s'adapter aux configurations d'un monde en évolution.

Sans doute, toutes les tendances n'ont pas la même faculté créatrice que l'Internationale situationniste et une revue comme *Socialisme ou barbarie*. « Par-delà le folklore dérisoire de mouvements sans masse, l'histoire de l'ultra-gauche demeure riche de nombreux enseignements qui constituent la face solaire de ce livre. Critique de la vie quotidienne, dépassement du léninisme puis du marxisme, mise à jour des rouages de la société... Ainsi le mouvement de colère d'une jeunesse émeutière débouche sur des avancées dans les domaines de la philosophie, de l'histoire, de la sociologie. » Bien des noms surgissent : Benjamin Péret, Cornelius Castoriadis, Claude Lefort, Jean-François Lyotard... Celui de Guy Debord laissera sa trace dans la pensée contemporaine. Figure déconcertante, paradoxale, mais dont l'intransigeance était capable de faire sauter bien des digues, jusqu'à côtoyer des postures réputées réactionnaires. Mais c'est peut-être dans ce sens qu'il convient de s'interroger aujourd'hui. La radicalité peut être féconde, lorsqu'elle bouscule les idées toutes faites mais elle peut être aussi terriblement destructrice lorsqu'elle perd un nord magnétique bien nécessaire. Or l'ultracisme actuel frôle des abîmes où toute une jeunesse risque de sombrer, surtout lorsque l'université devient le lieu de toutes les absurdités. Nous vivons une période qui suscite toutes les crises, notamment intellectuelles. Puisse la radicalité se convertir au moins à la lucidité. ■

Christophe Bourseiller
Nouvelle histoire de l'ultra-gauche.
Zadistes, black-blocs, situationnistes,
néo-anarchistes, communistes libertaires...
Éditions du Cerf, janvier 2021.



L'appel aux délaissés

Docteur en économie et professeur dans cette discipline, Thomas Porcher s'est fait connaître par son *Traité d'économie hérétique*. Son dernier ouvrage, *Les Délaissés*, est à la fois une analyse sans concession d'un système d'injustice, lestée d'une expérience personnelle, et un appel à la lutte sociale.

Il y a les trop célèbres « économistes distingués », et les autres. Thomas Porcher se définit comme hérétique, en référence à Keynes écrivant en 1934 que « *les hérétiques d'aujourd'hui sont les descendants d'une longue lignée, submergée mais jamais éteinte, qui a survécu sous la forme de groupes isolés d'excentriques. Ils sont profondément insatisfaits. Ils pensent que l'observation commune suffit à montrer que les faits ne se conforment pas au raisonnement orthodoxe* ».

Hétérodoxe dans sa discipline, Thomas Porcher est un insatisfait alors qu'il pourrait être content de son sort : n'est-il pas professeur associé à la Paris School of Business après avoir fait ses études à la Sorbonne ? Il se trouve que Thomas l'Hérétique n'a pas oublié son itinéraire, alors que tant d'autres effacent leurs traces pour les autres et pour eux-mêmes.

L'auteur des *Délaissés* aurait pu connaître le destin de ceux qu'il évoque. Thomas Porcher est né et a grandi en Seine-Saint-Denis, dans une cité du Blanc-Mesnil puis au Bourget près de la zone industrielle. Dans les années quatre-vingt-dix, il a vu arriver le chômage, les avis de passage d'huissier sur les portes, les pères de famille tombés dans l'alcoolisme, la progression de la délinquance. Il a connu la violence de rue, qu'il trouvait normale, commencé le karaté à dix ans et passé sa ceinture noire six ans plus tard. Mauvais élève, il a commencé à s'intéresser aux études à 23 ans, quand il est arrivé à la Sorbonne. Thomas L'Hérétique est un rescapé, qui doit sa belle carrière universitaire au « *capital culturel* » transmis par un père, qui avait fait de brillantes études supérieures.

Sans ce bagage, le jeune Thomas aurait été orienté vers un BEP ou une filière technologique, comme la plupart de ses copains – d'où une grande attention à l'échec scolaire et un engagement pour y remédier. Mais la tâche est immense, car un « jeune de banlieue » cumule tous les handicaps : une vie familiale souvent meurtrie par la précarité, des services publics dégradés, un environnement très fortement pollué, la violence et les discriminations...

La France délaissée des banlieues fait l'objet d'innombrables discours et de gestes sympathiques lors des visites ministérielles. Or la situation s'améliore d'autant moins que les « réformes » sociales qui accroissent la flexibilité



L'économiste Thomas Porcher. Il met en lumière les processus de déclassement qui touchent la plupart des catégories sociales.

frappent surtout le prolétariat suburbain qui ne pourrait survivre sans « *le pognon de dingues* » des prestations sociales. On se lamente en haut lieu sur leur coût, mais, pour le milieu dirigeant, les avantages l'emportent sur les inconvénients, car les quartiers défavorisés constituent des réservoirs inépuisables de main d'œuvre pas chère.

Cette exploitation éhontée devrait porter à la révolte mais beaucoup de travailleurs précarisés ont fini par croire au mensonge officiel : vous êtes la solution du problème, il n'y a de salut qu'individuel. C'est par sa propre volonté qu'on peut s'arracher à la banlieue et, si l'on y reste, mieux vaut travailler chez Uber que de glander au pied de son immeuble...

Passé de la banlieue à la capitale, Thomas Porcher n'oublie pas la France des agriculteurs. Pris au piège du productivisme sur un marché désormais sans prix garantis, les agriculteurs s'appauvrissent parce que, « *sur un marché mondialisé, la mécanisation globale, combinée à la compétition sociale et fiscale que se mènent les États, fait baisser les prix plus fortement que les quantités n'augmentent* ». Depuis le début du siècle, la spéculation financière n'a cessé d'aggraver la situation des exploitants, victimes d'une crise qui fait peser une menace sur

notre indépendance alimentaire et qui contribue à dégrader l'environnement.

La France des cadres déclassés est sans aucun doute moins sinistrée, mais la concentration des emplois de cadres en région parisienne les oblige à accepter des logements chers, alors que le niveau de rémunération des jeunes diplômés est en baisse depuis dix ans. Quant aux cadres supérieurs, ils sont soumis à de dangereuses pressions physiques et psychiques en raison de la soumission des entreprises à la logique financière.

La révolte des Gilets jaunes a fortement souligné le déclassement d'une partie de la population et sa relégation dans la France périphérique où les multiples contraintes de la flexibilité, de la précarité et de la « mobilité » se sont alourdies d'une augmentation du carburant qui coïncidait avec les allègements octroyés aux plus riches : 4 milliards de baisse d'impôts pour les 1 % plus riches grâce à la réforme de l'ISF, 1 milliard aux 10 % plus riches avec la *flat tax*, 17 milliards pour les patrons avec la réforme de l'impôt sur les sociétés.

Face au désastre industriel et à la souffrance sociale, Thomas Porcher aligne des propositions qui ne sont pas moins hérétiques que ses analyses. Quant à l'immigration, il faudrait permettre aux pays africains de choisir une politique économique appropriée à leur propre développement, en rupture avec la ligne fixée par les organisations internationales. Comme nous, il veut sauver les services publics et défendre la fonction publique, contrôler les mouvements de capitaux et imposer au patronat la participation dans l'entreprise et intégrer l'industrie dans un vaste plan assurant la transition énergétique. Quant à l'Union européenne, Thomas Porcher dit qu'il faut se préparer à l'affrontement avec Bruxelles, Francfort et Berlin.

Mais comment faire ? Le milieu dirigeant s'emploie avec succès à opposer les diverses catégories de délaissés – les cadres aux fonctionnaires, les employés précarisés aux cadres... Pas d'autre issue que l'alliance des délaissés auquel le livre s'adresse, sur la base d'un programme qui s'y trouve esquissé. Il faut espérer que l'appel de Thomas Porcher sera entendu, au-delà du cercle des hérétiques. ■

B. LA RICHARDAIS.

Thomas Porcher, *Traité d'économie hérétique*, Fayard, 2018, réédition Pluriel, 2020 ; *Les délaissés, Comment transformer un bloc divisé en force majoritaire*, Fayard, 2020.

Médias

Le combat pour une presse libre

Tout citoyen est en droit d'attendre une information de qualité, dans une démocratie. En effet, la presse joue un rôle de taille dans l'émancipation personnelle d'un individu qui va pouvoir développer un esprit critique. Elle participe également à l'élévation intellectuelle et à la conscientisation des problématiques majeures de notre temps. C'est pourquoi toute attaque à son égard doit nous inquiéter.

Le cas de *Science et Vie* est à ce titre éloquent. Ce titre, qui compte 140 000 abonnés, et près de 400 000 si on ajoute ses productions annexes, possède une place ancrée dans le champ de la vulgarisation scientifique. Cependant, il a fait l'objet, en 2019, d'un rachat par un actionnaire, *Reworld Media*. Le groupe symbolise à lui seul tout ce qui se fait de pire dans le paysage médiatique aujourd'hui : le fond est bradé, voire truffé d'erreurs, au profit d'un contenu *startupisé*. « L'équipe digitale de *Reworld Media* a totalement pris le contrôle du site internet » (1), témoignait la Société des journalistes de *Science et Vie*. Citée par *Le Monde*, une journaliste confirme : « On a vu des plagiat, des traductions de communiqués de presse, des erreurs, des articles sans enquête, des articles republiés quels plusieurs années après leur parution. »

Même si la SDJ a voté une motion de défiance contre la nouvelle direction de la rédaction, ce qui arrive à ce titre n'est que la partie immergée d'un iceberg mortel auquel se heurtent les médias. En dépit de certaines dispositions de la loi du 30 décembre 1986, la concentration des médias s'accroît ; la qualité éditoriale, quant à elle, baisse, puisque seul compte le profit. Le seul espoir réside dans l'émergence d'une volonté politique forte, pour s'opposer à ces actionnaires avides et conditionner les subventions publiques pour éviter la destruction d'une rédaction, comme c'est le cas avec *Science et Vie*. La survie de la presse indépendante en dépend.

INDIANA SULLIVAN.

(1). Communiqué de la Société des journalistes du magazine sur Twitter, 30 novembre 2020.

Série TV. La série *No man's land*, diffusée en novembre 2020 sur *Arte*, décrit les parcours parallèles de deux Français, Antoine et sa sœur Anna, et de trois Anglais de confession musulmane qui ont rejoint Daesh. Une immersion tragique et intime dans un conflit meurtrier aux nombreuses implications géopolitiques.

Combattants de l'ombre

En juin 2014, Antoine Habert, la trentaine, architecte, tombe par hasard sur un reportage vidéo évoquant la guerre dans le Kurdistan syrien, entre Daesh et les milices kurdes du YPJ (1). Il est persuadé et reconnaît sa sœur Anna, archéologue, présumée décédée en 2012 au Caire, victime d'un attentat djihadiste. Contre l'avis de ses parents et de sa femme, enceinte, il part pour la frontière turco-syrienne pour y rencontrer le journaliste auteur du reportage, afin de pouvoir commencer son enquête. Rapidement victime de la trahison de son guide turc, il est fait prisonnier par une milice du YPJ alors qu'il était sur le point d'être vendu comme otage à Daesh.

Une série aux multiples atouts. Co-production franco-belgo-israélienne, cette série est servie par un bon scénario et une excellente distribution. Dès les premières étapes du parcours chaotique et semé d'embûches d'Antoine, et via de nombreux flash-backs qui font office d'autant de pièces d'un puzzle, elle révèle au spectateur les itinéraires de vie des protagonistes et les raisons de leur engagement. Il y a d'abord Anna qui a coupé les ponts avec sa famille et qui, comme son frère Antoine, s'est engagé au sein du YPJ kurde dans la Nord de la Syrie. Il y a aussi Nasser, Lyad et Paul, trois Anglais de confession musulmane qui ont rejoint les combattants de l'Etat islamique. Il y a enfin Sarya Dogan, jeune femme kurde qui a passé les vingt premières années de sa vie en France avant de retourner au Kurdistan où elle entre dans la milice qui a capturé Antoine Sans oublier un personnage assez trouble et mystérieux, Stanley.

Des scènes de combat réalistes. Nous nous retrouvons rapidement plongés alterna-



No Man's Land. Cette série nous plonge dans le Kurdistan syrien, entre Daesh et les milices kurdes du YPJ.

tivement dans chacun des camps qui se combattent féroce-ment et dans l'atmosphère de violence d'une guerre civile, « ethnico-patriotique » pour les Kurdes de Syrie (2) et idéologico-religieuse pour l'Etat Islamique autoproclamé. La réalisation est bien conduite : les scènes de combat sont rendues avec réalisme et traduisent, sans manichéisme, la confusion et la violence de cette guerre et de ses conséquences pour les populations civiles. Les exactions djihadistes envers les communautés kurdes, qu'elles soient musulmanes sunnites ou chrétiennes, ne sont pas évitées ou traitées accessoirement mais sont plus suggérées sans fausse pudeur que montrées crûment.

L'importance du renseignement. Le volet « documentaire » est particulièrement bien traité et intéressant concernant l'action et l'infiltration d'agents des Services secrets. Cela confirme que la stratégie la plus efficace pour

combattre le terrorisme national comme international reste le renseignement avec les moyens, humains, technologiques et financiers qui doivent l'accompagner. La porte est ouverte, à la fin du dernier épisode, à une saison 2 qui, espérons-le, sera tout aussi palpitante. ■

LOÏC DE BENTZMANN.

(1). Les « Unités de protection de la femme » (en kurde : YPJ) sont une organisation militaire composée exclusivement de femmes. Les YPJ furent mises en place en 2013, au titre de brigade féminine des milices des Unités de protection du peuple (en kurde : YPG) et sont devenues indépendantes en 2016. YPJ et YPG sont l'aile armée d'une coalition kurde de résistance à Daesh qui a pris le contrôle de la zone du Nord de la Syrie à prédominance kurde, le Rojava.

(2). Le Kurdistan n'est pas un pays mais une zone géographique et ethnique partagée entre 4 pays : Turquie, Syrie, Iran et Irak.

No Man's Land, série en 8 épisodes, réalisé par Oded Ruskin, *Arte* 2020, visionnable en « replay » sur le site de la chaîne jusqu'en mai 2021).

Le mouvement royaliste

DES ROYALISTES CONTRE LES NAZIS (15)

Amalric de Rambuteau

Le comte Amalric de Rambuteau, dont la famille est alliée à la famille de France, paya de sa vie son engagement dans la Résistance.

La famille de Rambuteau a pris son essor au service de Napoléon et a refusé de servir Louis XVIII et Charles X. Par contre, Claude Philibert Barthelot de Rambuteau accepte d'être préfet de la Seine au service du roi des Français, Louis-Philippe. Bien avant le baron Haussmann il s'emploie à moderniser la capitale et on lui reconnaît un vrai souci pour les Parisiens, au point qu'on dit : « *Le préfet aime mieux se faire arracher une dent que de laisser arracher un arbre.* »

Son descendant, le comte Amalric de Rambuteau est né en 1890. Jeune, il décide d'être marin, double le Cap Horn sur un bateau à voile, s'engage dans la marine marchande et fait la guerre de 14, il en sort sous-lieutenant avec deux citations. De retour dans ses terres du Sud de la Bourgogne, en 1921, il épouse Amélie de Mac Mahon, la fille du deuxième duc de Magenta et de Marguerite d'Orléans. Par cette alliance, sa famille devient cousine germaine de la famille royale de France.

Le jeune couple participe à la vie de son village, Bois-Sainte-Marie, dans le Brionnais près de Charolles. Comme son père Philibert, Amalric siège au conseil général de Saône et Loire de 1925 à 1940. Pendant ce temps, la famille s'agrandit : en 1922 de Françoise (mariée à Philippe de Rodez-Bénavent), en 1923 de Philibert (comte de Rambuteau), en 1925 d'Henri (marié avec Imeline de Fleurieu) et en 1927 de Maurice (marié avec Yolande de Mitry).

Après la débâcle, le sud charolais est sous administration de Vichy. Monsieur et Madame reçoivent des aviateurs alliés qu'ils cachent dans les dépendances du château. Dès que les allemands franchissent la *demarkationslinie*, l'armée de Vichy est dissoute. Immédiatement, se constitue le maquis de Beaubery sous les ordres, de Paul Meyer (alias Robin), avec l'adjutant-chef Olivier Ziegel et les hommes du 5^e dragon de Mâcon. Ils sont rejoints par des jeunes gens qui refusent d'aller en Allemagne dans le Service du Travail Obligatoire (STO).

Souvent, le commandant rend visite au comte Amalric de Rambuteau qui, sans être engagé dans les actions, aide au ravitaillement et assure les caches d'armes dans les vastes bâtiments de son château.

Comme le dit le comte Jacques de Thy de Milly, lors de l'hommage au comte de Rambuteau, le 7 juin 1944, devant l'académie de Mâcon : « *Par une chaude et éclatante journée de juin, une troupe d'hommes vêtus de combinaisons kaki se présenta devant le perron étincelant de lumière. Reçus immédiatement, ils se pré-*



tendirent parachutistes américains. Les châtelains, trop loyaux pour être méfiants, heureux de voir enfin ceux que l'on attendait depuis si longtemps, leur ouvrirent toute grande leur maison, et aussi un peu leur cœur. On alla chercher du bon vin, on improvisa un repas auquel on fit honneur; on parla maquis et "sales Boches". La cordialité régna... jusqu'au moment où le chef de la troupe sortit sa carte de policier allemand. »

Le 15 juin 1944, cette troupe de pseudo alliés, véritables soldats allemands commandés par un officier de la *luftwaffe*, arrête le comte, sa femme et deux de leurs fils : Philibert (1) et Maurice (2). Ils sont conduits dans la tour de la Malcoiffée à Moulins. Questionnés sans grand résultat, ils sont transférés au fort Montluc à Lyon. Chaque fois que, dans la nuit, la prison s'illumine, du côté des femmes, Amélie de Rambuteau (3) s'attend à entendre le nom de l'un ou l'autre de ses hommes... Chance ou malchance ? Ils quittent Lyon pour le camp de transit de Royallieu.

Comme le raconte Michel de Grèce : « *J'étais trop petit pour me souvenir de la guerre, sauf les grandes cartes dans la maison de ma grand-mère (la duchesse de Guise) à Larache, sur lesquelles ma tante Isabelle marquait l'avance des armées alliées. Par contre, je me rappelle l'anxiété, le chagrin, la colère que je sentais chez les grandes personnes autour de moi. On s'inquiétait en particulier pour tante Lili. Était-elle encore vivante ? Amélie de Mac Mahon, comtesse de Rambuteau, était la cousine germaine de ma mère.* »

Le général Dietrich von Choltitz et la Gestapo décident de constituer un cinquante quatrième convoi pour le Reich qui part de Compiègne le 17 août 1944. Les 1249 déportés vont vivre un calvaire, contraint par la fermeté du chef de convoi et agrémenté de multiples obstacles. Bombardements par les alliés, sabotages par la résistance...

Le convoi arrive à Buchenwald, le 22 août. Mais il est destiné à l'effort de guerre et les esclaves sont envoyés vers les mines de sel de Neu-Stassfurt pour les transformer en abris. Les frères Michaut racontent : « *Le système du piquet, inauguré, je crois, par Hoffmann, dit Fil de fer, consistait à faire rester au garde-à-vous le supplicié, des heures durant sous la surveillance de la sentinelle de la porte. C'est ainsi que Fil de fer assassina le comte Amalric de Rambuteau (4) en lui faisant faire plus d'une heure de piquet, au retour de la mine, à quatre heures du matin, sans manteau, tête et mains nues par le froid de décembre (5).* »

Longtemps après-guerre, son fils, le comte Philibert, se souvient : « *Je le revois encore, titubant, déjà privé d'une partie de sa connaissance, le visage ensanglanté par ses chutes – il était méconnaissable, accroché à la benne que trois de ses camarades poussaient en le tirant. Mais il ne mourrait pas et c'est après l'avoir traîné dehors par - 10° et l'avoir mis au piquet pour le punir d'être arrivé au bout de son calvaire, qu'il s'éteignit à côté de nous, après avoir fumé sa dernière cigarette, le 13 décembre 1944 (6).* » ■

FRANCOIS-MARIN FLEUTOT.
(À suivre : Henri Fruchaud.)

(1). Philibert de Rambuteau est né à Paris, le 14 septembre 1923. Il prend le train I. 265 le 17 août 1944 pour Buchenwald et devient le n°78907 au camp de Neu Stassfurt. Il est libéré par la Croix Rouge le 8 avril 1945.

(2). Maurice de Rambuteau est né à Paris le 5 février 1927. Il prend le train I. 265 le 17 août 1944 pour Buchenwald et devient le n°78853 au camp de Neu Stassfurt. Il est libéré par la Croix Rouge le 8 avril 1945.

(3). Amélie de Rambuteau est née le 11 septembre 1900. Elle prend le train I 264 le 14 août 1944 et devient le n°57806 au camp de Ravensbrück. Elle sera élue maire de Bois-Sainte-Marie de 1945 à 1953, conseiller général du canton de la Clayette (1949-1955) et vice-présidente du Conseil général de Saône et Loire de 1950 à 1954.

(4). Amalric de Rambuteau est né à Genève le 29 août 1890. Il prend le train I 265 le 17 août 1944 pour Buchenwald et devient le n°78855 au camp de Neu Stassfurt. Il y décède le 13 décembre 1944.

(5). Alain Guérin, *Chronique de la Résistance*, préface de Marie-Madeleine Fourcade et Henri Rol-Tanguy, éditions Omnibus, 2010.

(6). Document de l'auteur.

Brèves royales

■ **Espagne, le 6 janvier.** : « Une minorité insignifiante, qui ne représente qu'eux-mêmes, qui recherche une publicité et un rôle de premier plan, et qui remet en question de manière irresponsable les fondements de la coexistence en Espagne, ne mérite que le rejet le plus absolu, en raison de leur intolérance, de leurs illusions et leur éloignement total des valeurs militaires. » Lors de la traditionnelle revue de la garde royale par le roi Felipe VI, le souverain a solennellement averti les militaires qu'il ne tolérerait aucune sédition au sein de l'armée. Allusion assumée à la lettre envoyée par des officiers retraités qui appelaient le roi à soutenir un coup d'état afin de protéger l'institution royale menacée par une large réforme qui divise tous les partis politiques. Le fils de Juan Carlos a également appelé chacun à respecter la constitution qui régit la monarchie espagnole depuis 1978.

■ **États-Unis, le 6 janvier** : « Notre parti ne tolère ni ne soutient de telles actions et nous dénonçons tous ce qu'ils ont fait au Capitole. » Né en novembre dernier, l'United monarchist party of America (UMP) a publié sur les réseaux sociaux un communiqué condamnant l'invasion du Capitole par les partisans de Donald Trump. Les monarchistes américains proposent l'élection d'un roi qui serait le symbole d'une unité aujourd'hui disparue et qui permettrait d'empêcher le pays de plonger dans un nouveau conflit sécessionniste..

■ **Grèce, le 7 janvier** : « Lorsqu'un président accepte et encourage un tel comportement de la part du public, il ne devrait plus être président et le 25^e amendement devrait être invoqué. C'est une honte pour la démocratie et pour la République des États-Unis d'Amérique », a déclaré le prince Paul, fils du roi Constantin II, qui réagissait à la tentative de prise du contrôle du Capitole par des partisans de Donald Trump.

■ **Roayume-Uni, le 9 janvier** : La reine Elizabeth II (95 ans) et son époux, le prince Philip (100 ans) ont reçu leur première injection du vaccin contre le coronavirus. L'information a été rendue publique par le palais royal afin d'éviter toute fausse information ou spéculations. D'autres souverains, comme ceux du Danemark ou d'Arabie Saoudite, ont déjà été vaccinés.

FREDERIC DE NATAL.

La Nouvelle Action Royaliste

Notre campagne d'adhésion

Les analyses les plus rigoureuses, les critiques les plus décisives ne sont utiles que si elles sortent des petits cercles d'initiés et se diffusent dans l'ensemble de la société. C'est pourquoi, tout en accordant une grande importance à la réflexion intellectuelle sous toutes ses formes, la NAR se définit d'abord comme une organisation politique qui vise à diffuser les idées royalistes dans le pays, à promouvoir l'idée d'une monarchie nationale, populaire, moderne et à préparer le recours au comte de Paris.

Dans cet esprit, la NAR prend régulièrement position dans les grands débats nationaux, elle cherche à éclairer les citoyens dans les choix qui s'offrent au pays et elle poursuit depuis l'origine un dialogue avec tous ceux qui mettent en avant l'intérêt public avant les choix partisans. La NAR, c'est aussi une organisation vivante qui rassemble des militants de toutes origines, politique, spirituelle, professionnelle... un mouvement où les adhérents participent à la définition de la ligne politique, élisent leurs dirigeants et forment une communauté militante qui travaille, qui réfléchit et qui agit.

Rappelons que l'adhésion à la NAR est indépendante de l'abonnement au journal et que les cotisations sont mensuelles et fixées en principe à 2 % du revenu, étant bien entendu que ce montant n'est qu'indicatif et que les versements sont laissés à la libre appréciation de chacun, la question financière ne devant pas être un obstacle à l'adhésion.

Quant à nos lecteurs qui ne sont pas encore adhérents, nous les engageons vivement à prendre leur carte. C'est encore la manière la plus efficace de nous aider, de renforcer la NAR, de rendre notre action plus efficace et de faire croître notre audience. Sur un simple appel téléphonique (06 43 11 36 90), un mail (lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr) ou un courrier adressé à notre siège, nous vous enverrons la documentation nécessaire.

Depuis le lancement de cette campagne d'adhésion à l'été dernier, notre mouvement a franchi plusieurs étapes importantes.

Alors, au moment où la NAR renforce son action et qu'elle se prépare à fêter l'an prochain ses 50 années d'existence, n'attendez plus pour vous engager à nos côtés.

Communiqué de la NAR

■ **La censure sur les réseaux sociaux.** Les décisions prises par Twitter, Facebook et Google de suspendre les comptes de Donald Trump soulèvent une vague d'indignation justifiée. Quelque réserve que l'on puisse avoir sur l'action du président américain, rien ne saurait justifier que des firmes privées s'arrogent le droit de faire justice à la place de la justice. Les mêmes décisions peuvent frapper demain n'importe quel communauté ou groupe de citoyens. Ces actes de censure donnent la mesure des moyens dont disposent aujourd'hui les géants américains du net pour contrôler et orienter le débat public, en fonction des seuls intérêts de leurs propriétaires.

La NAR considère que l'heure est venue d'agir de façon déterminée contre l'emprise de ces multinationales. Un cadre législatif approprié doit être mis en place pour assurer la liberté d'expression sur les réseaux sociaux, dans les limites fixées par les lois qu'il appartient aux seules autorités publiques de faire respecter.

Hommage à Louis XVI

■ À Paris, la messe traditionnelle à la mémoire du roi Louis XVI aura lieu le **mardi 21 janvier à 12h15, en l'église Saint Roch**, 296, rue Saint-Honoré, Paris 1^{er}. Nous invitons nos amis à noter ce changement de lieu, lié aux récentes mesures sur le confinement.

■ **Mgr le comte de Paris nous informe** qu'il assistera à une messe à la mémoire de Louis XVI et de la famille royale, le 21 janvier à 11h00 en la cathédrale de Mirepoix en Ariège.

Les mercredis de la NAR

Compte tenu du confinement, nos Mercredis se déroulent entièrement à distance sous forme de visioconférence, devant un public restreint. Chaque séance est enregistrée et nos lecteurs peuvent y accéder dès la semaine qui suit sur la chaîne Youtube de la NAR (1).

Mercredis 20 janvier :

Jacques Sapir

pour ses *Chroniques stratégiques*.

Mercredi 27 janvier :

Dominique Decherf

« Avec Joe Biden, quelle politique étrangère pour les États-Unis ? »

(1). <https://www.youtube.com/channel/UCRms3CbECdnZlqdHXMITGkg>

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin
Directeur adjoint : C. Barret
Rédacteur en chef : N. Palumbo
Maquette/SR : I. Sullivan
Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration
 Bloc C – B.A.L 13
 36-38, rue Sibuet, 75012 Paris
 Téléphone : 06 43 11 36 90
 lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

Com. Paritaire : 05 14 – G 84 801
 ISSN 0151 – 5772
 Édité par la NAR

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

o Je m'abonne à Royaliste

VERSION PAPIER o TROIS MOIS (20€) o SIX MOIS (30€) o UN AN (50€) o UN AN SOUTIEN (120€)

VERSION PDF o UN AN (40 €) o UN AN SOUTIEN (50€)

o Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Téléphone portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS



par Bertrand Renouvin

L'État, mais quel État ?

Manque de masques et de matériel médical au printemps, opérations de dépistage ratées à l'automne, démarrage manqué de la campagne vaccinale cet hiver... L'État est-il responsable des échecs qui s'accumulent ? La question n'a de sens que si l'on s'accorde sur une définition de l'État qui amène à distinguer ses institutions politiques et son organisation administrative, chargée de mettre en œuvre les décisions du pouvoir politique en application des lois et des règlements.

Dans la V^e République, jusqu'à la fin du siècle dernier, nous connaissions des tensions plus ou moins vives entre les deux têtes du pouvoir exécutif, entre le gouvernement et la majorité parlementaire, entre l'Assemblée et le Sénat, et bien sûr des rivalités administratives, des dérives technocratiques, des inerties bureaucratiques... qui alimentaient les débats politiques. Depuis le quinquennat, la pente oligarchique nous conduit à un chaos dont Emmanuel Macron n'est pas le seul responsable, même s'il y apporte une touche originale.

Face à la pandémie, s'est imposé un Conseil de défense et de sécurité nationale qui tient des réunions régulières sous la forme nouvelle d'un « Conseil de défense sanitaire » présidé par Emmanuel Macron. Créé par un décret de décembre 2009, ce Conseil de défense exerçait dans la conduite des affaires militaires un rôle parfaitement arbitraire puisqu'il n'a pas fait l'objet d'une loi organique. L'extension de cet organe aux questions sanitaires est également arbitraire, de même que le « Conseil de défense écologique » récemment créé. Or, ce conseil gigogne empiète sur le Conseil des ministres et tend à prévaloir sur le gouvernement, responsable devant le Parlement, alors que le Conseil sanitaire ne l'est devant personne. De fait, le président de la République s'arroge un pouvoir réglementaire que la Constitution attribue au Premier ministre.

Alors qu'Emmanuel Macron est le chef déclaré du parti majoritaire et par conséquent le maître du jeu à l'Assemblée nationale, au mépris de sa fonction arbitrale et du principe de séparation des pouvoirs, la nouvelle mode des conseils de citoyens tirés au sort – pour s'occuper d'écologie puis pour évaluer la campagne de vaccination – empiète sur l'une des fonctions du Parlement, prévue à l'article 24, qui porte sur l'évaluation des politiques publiques. Le rôle de l'Assemblée dans l'écriture de la loi n'est pas mieux respecté puisque c'est une commission extra-parlementaire qui a été chargée de corriger le texte d'une loi déjà votée portant sur la « sécurité globale ».

Cette subversion des institutions dépasse le cadre politique.

Le « Conseil scientifique Covid-19 » créé à la demande de l'Élysée a tout simplement effacé l'Académie de Médecine, qui a notamment pour mission de répondre à toutes les questions du gouvernement sur la santé publique. Nous avons par ailleurs appris qu'Emmanuel Macron avait fait appel aux cabinets McKinsey, Accenture, Citwell et JLL pour lancer et accompagner la campagne de vaccination. Cela signifie que le président et les membres du Conseil de défense sanitaire, le Premier ministre et le ministre de la Santé publique n'ont aucune confiance dans les administrations publiques qui auraient dû être chargées de cette campagne. Une campagne lancée hors de toute réflexion logistique dont les premiers résultats, pitoyables, ont provoqué les moqueries du monde entier.

Ce n'est pas l'État qui est responsable des défaites successives dans la « guerre » contre la Covid-19, mais les adeptes de la « gouvernance » hyper-centralisée qui agissent au mépris des institutions politiques et administratives. Emmanuel Macron et ses fidèles aggravent les dégâts provoqués par le New public management qui veut effacer la distinction entre le secteur public et le secteur privé par la contractualisation des rapports entre les administrations et par leur mise en concurrence dans une logique de réduction des coûts.

Les échecs subis depuis le début de la crise sanitaire auraient dû inciter la « gouvernance » à un changement de politique, ou du moins à la prudence. Or le projet ultralibéral de destruction de l'État, des services publics et de la protection sociale n'est pas abandonné. L'Éducation nationale prépare la contractualisation systématique des relations entre l'État et les établissements du secondaire, avec une flexibilité accrue des personnels. Le Ministre de l'Économie affirme que la réforme des retraites doit se faire. L'Élysée négocie avec la Commission européenne le « projet Hercule » de démantèlement d'EDF. Le gouvernement accepte sans mot dire l'accord commercial entre la Chine et l'Union européenne « *qui profitera surtout à l'Allemagne* » comme l'explique le professeur Yves Perez dans *Le Figaro*.

Une opposition mutique, des médias centrés sur la pandémie, un peuple exaspéré par les contraintes sanitaires, d'innombrables entrepreneurs au bord de la faillite, une violence latente et parfois explosive : c'est dans cette situation critique que la « gouvernance » persévère dans ses erreurs et s'obstine dans le dynamitage. Elle compte sur la peur du Covid et d'une police équipée d'un système de surveillance généralisée pour nous tenir en respect. Aurait-elle oublié que le pari sur la peur est toujours un pari perdu ? ■

Sommaire

Page 2 - Un projet de loi pas très catholique. – Sur le mur de Jean Chouan.

Page 3 – Arnaud Montebourg s'engage. – L'Écho du net.

Page 4 – Peur sur nos industries d'armement. – La Quinzaine sociale.

Page 5 – La pêche française à la recherche d'un nouveau souffle.

Page 6 – La question écossaise. – Voix étrangères.

– Les faits majeurs.

Page 7 – Maghreb : le désert n'existe plus.

Pages 8 et 9 – Les élites au péril d'elles-mêmes. Autour du livre d'Eric Anceau *Les Élités françaises*.

Page 10 – Singapour sur mer Rouge. – Dans les revues.

Page 11 – Renaissance de l'ultra-gauche.

Page 12 – Thomas Porcher et l'appel aux délaissés.

Page 13 – *No Man's Land*. – Combat pour la liberté de la presse.

Page 14 – Royalistes contre nazis : Amalric de Rambuteau.

Page 15 – Le mouvement royaliste.

Page 16 – Éditorial : l'État, mais quel État ?